

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 21 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de convocation : 13 décembre 2018

Date d'affichage : 28 décembre 2018

ETAIENT PRESENTS : Jean-Claude LAB, Marie-Ange BOICHUT, Hélène THEVENIN, Arnaud LAVRUT, Jean BANDERIER, Anne-Laure BARRAUX, Béatrice BARRET PAQUES, Jean-Louis KOSIAK, Jacques KOLSZUT, Marie-Paule LACROIX, Elise MOIZAN, Jean-Marc PRIN, Laurent RABBE.

ETAIENT EXCUSES : Bérengère CRETIN, Stéphane DUBOIS.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des membres de leur choix pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DUBOIS Stéphane	à	M. LAB Jean-Claude

Le Conseil Municipal a désigné KOLSZUT Jacques, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 05 octobre 2018. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

1- FINANCES

1-1 Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant l'élaboration des budgets primitifs 2019

Pour permettre le paiement des factures d'investissement et engager de nouvelles dépenses, et ceci avant l'élaboration des budgets primitifs 2019,

Le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits au budget communal et ses budgets annexes de l'exercice 2018, hors les emprunts, comme suit :

BUDGET COMMUNAL

CHAP 20 « immos incorporelles »	2 500 € (1/4 de 10 000 €)
CHAP204 « subv.équipement versée » (op.sidec réseau électrique et infrast.communication)	14 500 € (1/4 de 58 000 €)
CHAP 21 « immos corporelles »	94 000 € (1/4 de 376 000 €)
CHAP 23 « immos en cours » (op.sidec réseau d'Eclairage Public)	10 500 € (1/4 de 42 000 €)

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

CHAP 21 « immos corporelles »	17 995 € (1/4 de 71 983 €)
-------------------------------	----------------------------

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

CHAP 21 « immos corporelles »	1 328 € (1/4 de 5 315 €)
-------------------------------	--------------------------

1-2 Mise en conformité de l'éclairage du terrain de football annexe

Monsieur le Maire explique que l'éclairage du terrain d'entraînement est actuellement hors service et l'installation est vétuste.

Durant cette période hivernale, les joueurs ne peuvent donc plus s'entraîner en fin de journée.

Le coût de la remise en conformité de l'installation s'élèverait à :

- 9 362 € H.T. pour un éclairage SPOT
- 15 584 € H.T. pour un éclairage LED.

Il faut savoir que la commune peut bénéficier d'aides financières provenant de :

- **la Fédération Française de Football (FFF)** : 50 % du montant H.T. des travaux, plafonnée à 5 000 €, mais seule l'installation d'éclairage LED est subventionnable et ce type de subvention disparaît définitivement au 31/12/2018.
- **l'Etat** au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les opérations liées aux installations d'équipements sportifs à hauteur de 30%.

De ce fait, deux possibilités de plan de financement prévisionnel s'offrent au conseil municipal

PROPOSITION N°1

BESOINS		RESSOURCES	
OPERATION : Mise en conformité l'éclairage terrain d'entraînement de football par l'installation de projecteurs SPOTS			
Coût travaux	9 362 € H.T.	Fonds propres 70 %	6 553 € H.T.
		Subv. de l'Etat (DETR) 30 %	2 809 € H.T.
		Subv. de la F.F.F. 0 %	0.00 € H.T.
TOTAL	9 362 € H.T.	TOTAL	9 362 € H.T.

OU

PROPOSITION N°2

BESOINS		RESSOURCES	
OPERATION : Mise en conformité l'éclairage terrain d'entraînement de football par l'installation de projecteurs LED			
Coût travaux	15 584 € H.T.	Fonds propres 38 %	5 909 € H.T.
		Subv. de l'Etat (DETR) 30 %	4 675 € H.T.
		Subv. F.F.F. 32 % (50% OU plafonnée à 5 000 €)	5 000 € H.T.
TOTAL	15 584 € H.T.	TOTAL	15 584 € H.T.

Messieurs BANDERIER Jean et KOSZIAK Jean-Louis expliquent leur désaccord sur ce projet en précisant que l'équipe dirigeante n'est pas assez responsable et respectueuse des installations mises à leur disposition.

Des problèmes subsistent malgré des rappels, tels que :

- stockage de boissons alcoolisées dans le local communal,
- malgré les multiples relances, les portes intérieures des vestiaires restent toujours verrouillées,
- apparemment la température de la chaudière est régulièrement modifiée : eau des douches pouvant parfois atteindre 50° (DANGER pour les enfants).

M. LAVRUT Arnaud ajoute que les installations sportives de Choisey ont nécessité un investissement communal important et qu'il serait malheureux désormais de les laisser se détériorer.

M. le Maire et M. LAVRUT ajoute que l'équipe dirigeante actuelle semble plus investie, par leur présence régulière aux réunions et leur motivation à redynamiser le Club en collaboration avec le club de MOLAY.

Monsieur le Maire explique qu'il reste du temps à la réflexion avant d'engager la dépense.

Pour le moment, il est utile de demander l'attribution des aides et ainsi connaître avec exactitude le montant des travaux qui restera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire s'engage à informer l'ensemble des membres dès que les organismes financeurs auront émis un avis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix POUR et 1 CONTRE de M. BANDERIER,

- ADOPTE l'opération de remise en conformité de l'éclairage du terrain d'entraînement de football par l'installation de projecteurs LED. Ce qui reste la solution la moins onéreuse si les subventions précitées sont attribuées.
- APPROUVE donc le plan de financement prévisionnel n°2
- SOLLICITE auprès de la F.F.F. une aide financière au titre d'un projet d'équipement ne donnant pas obligatoirement lieu à un classement fédéral
- SOLLICITE auprès de l'Etat une subvention pour ce projet rentrant dans les opérations subventionnables au titre de la D.E.T.R. 2019 « Patrimoine communal - Equipements sportifs »
- DIT que cette opération fera l'objet d'une inscription budgétaire
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

1-3 Recensement de la population 2019 – Désignation du coordonnateur communal/recrutement et rémunération des agents recenseurs

La commune de Choisey doit organiser pour l'année 2019 les opérations de recensement de la population du **17 janvier 2019 au 16 février 2019.**

Une équipe communale en charge de l'enquête de recensement, sera nommée par arrêté municipal, et sera composée :

- **des agents en bureau** : 1 coordonnateur titulaire + 1 coordonnateur suppléant, et
- **des agents opérant sur le terrain** : 3 agents recenseurs (un agent recenseur ne doit pas avoir plus de 250 logements ; le territoire est donc scindé en 3 districts).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à désigner un coordonnateur communal. Monsieur le Maire précise que Mme BERTHELON Angélique, agent d'accueil au secrétariat, assurera cette fonction.

Pour information, après un appel à la population, trois personnes se sont portées volontaires pour opérer sur le terrain, il s'agit de : **Mme PAQUES Elisabeth, Mme FAVERO Nadine et M. BUSSONE Robert.**

Le coordonnateur de l'opération bénéficiera pour l'exercice de son activité d'une récupération du temps supplémentaire effectué.

Le recrutement des agents recenseurs se fera par arrêté de vacation (mission spécifique et ponctuelle à caractère discontinu)

et

la rémunération pourra être établie sur la base de la rémunération fixée lors du dernier recensement de la population en 2014.

Cette rémunération avait été définie en partie, en fonction de la dotation 2014 versée par l'Etat (1.80 € par habitant et 1.20 € par logement) :

- 1.20 € par feuille de logement
- 1.80 € par bulletin individuel
- 20 € pour ½ journée de formation (2 demi-journées sont prévues)
- 20 € pour ½ journée de repérage (1 demi-journée de repérage est préconisée).

La commune aura à inscrire à son budget 2019 :

- les **DEPENSES** liées à l'enquête de recensement, calculées à partir des données 2014 et estimées à 3 712.16 €
- La **RECETTE**, la dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat en 2019 : **2 057.00 €**

Cette enquête de recensement de la population 2019 aura donc un coût total pour la commune de 1 655.16 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour

- AUTORISE le Maire à DESIGNER un coordonnateur communal afin de mener l'enquête de recensement 2019. L'intéressé désigné bénéficiera d'une récupération du temps supplémentaire effectué pour cette mission.
- OUVRE 3 emplois d'agent recenseurs
- FIXE la rémunération des agents recenseurs
- soit à la vacation :
 - 1.20 € par feuille de logement
 - 1.80 € par bulletin individuel
 - 20 € pour ½ journée de formation (2 demi-journées sont prévues)
 - 20 € pour ½ journée de repérage (1 demi-journée de repérage est préconisée)
- Soit par le paiement d'heures complémentaires si l'agent est déjà en poste dans la collectivité.
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

2- ACTIONS SOCIALES

2-1 /2-2 Définition des modalités :

- **d'organisation du repas et de la distribution des colis de fin d'année des seniors**
- **du service de Taxi pour se rendre à la zone commerciale de Choisey**

Par délibération en date du 05 octobre 2018, le conseil municipal a décidé de dissoudre le C.C.A.S. à compter du 01 janvier 2019.

Une Commission Communale d'Action Sociale composée des membres actuels du C.C.A.S. sera consultée à chaque nouvelle décision modificative à prendre dans le cadre des actions sociales à mener dans le village.

Dans le cadre du transfert des actions sociales à la commune, par pure obligation administrative il appartient au conseil municipal d'entériner les décisions précédemment prises par le C.C.A.S. en ce qui concerne :

- les modalités d'organisation du repas et de la distribution des colis de fin d'année des seniors,
- les modalités du service Taxi pour se rendre à la zone commerciale de Choisey :
 - Transfert de la convention de partenariat avec la société de taxi « KRISTEL »
 - Participation financière de la course désormais prise en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, à 14 voix pour, le conseil municipal DECIDE d'entériner les décisions prises par le C.C.A.S.

3- AFFAIRES ELECTORALES

3-1 Réforme de la gestion des listes électorales – Constitution de la commission de contrôle

Suite à la réforme des modalités de gestion des listes électorales à partir du 01 janvier 2019, la commune doit mettre en place pour 3 ans, une commission de contrôle des listes électorales qui devra se réunir une à deux fois par an et éventuellement avant chaque élection.

Le rôle de cette commission sera d'examiner les décisions d'inscriptions et de radiations validées par Monsieur le Maire.

Cette dernière ne peut être composée que de conseillers municipaux, comme suit :

- 3 membres titulaires et au moins 1 suppléant provenant de la liste majoritaire et désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal,
- 2 membres titulaires et au moins 1 suppléant provenant de la seconde liste et désignés dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Aussi, conformément à la législation, le conseil municipal constitue la commission de contrôle des listes électorales de Choisey comme suit :

LISTES	Membres titulaires	Membres suppléants
MAJORITAIRE	KOSIAK Jean-Louis	BARRET-PAQUES Béatrice
	BANDERIER Jean	
	KOLSZUT Jacques	
SECONDE	LACROIX Marie-Paule	RABBE Laurent
	PRIN Jean-Marc	

4- AFFAIRES GENERALES

4-1 Dérogations au repos dominical pour les commerces de détail sur l'année 2019

Conformément à la préconisation du Conseil Communautaire du GRAND DOLE en date du 15/11/2018, le conseil municipal décide de déroger à 7 reprises pour l'année 2019 à l'obligation de repos dominical :

- 09/06/2019 : fêtes de pentecôtes – Cirques et fanfares
- 29/09/2019 : week-end gourmand du chat perché
- 01/12/2019 : Noël
- 08/12/2019 : Noël
- 15/12/2019 : Noël
- 22/12/2019 : Noël
- 29/12/2019 : Nouvel An.

5- QUESTIONS DIVERSES

QD N°1 – Fibre optique sur Choisey

- Choisey toujours prioritaire.
- Armoires installées.
- Approvisionnement en câbles fibre optique prévu en février/mars 2019.
- Espérance de voir les entreprises intervenir en mai 2019.

QD N°2 – SMOCSY – Nouveautés 2019 pour le crèche « Les P'tits Ecureuils »

- Fin de la délégation avec « Les petits chaperons rouges » depuis novembre 2018
- Nouveau délégataire : La Mutualité Française du Jura
- La commune de Choisey dispose de 3 berceaux sur 30

- La participation par berceau est de 8 000 € pour 2019 contre 10 573 € pour 2018
- Un lien a été inséré sur le site internet de Choisey pour permettre des préinscriptions.

QD N°3 – Compte-rendu par M. le Maire du conseil communautaire de la CAGD réuni le 20 décembre 2018

- Monsieur le Maire s'est abstenu au vote de la CLECT suite aux transports urbains toujours à la charge de Choisey malgré un service disparu le 31 août 2010
- Fiscalité de plus en plus importante
- Etonnement du manque de réactions d'une majorité des Maires face à la concentration de nombreux projets sur la commune de Dole
- Sur le plan économique :
 - * deux acquéreurs potentiels pour le terrain « Aux pairierottes » située dans la Z.C
 - * permis de construire déposé pour l'extension de l'hôtel IBIS BUDGET, 30 chambres, fin prévue en 2021
 - * installation de COLRUYT sur la zone INNOVIA (partie Choisey) pour 2022
- Projet par la CAGD de reprendre la compétence « Assainissement »

QD N°4 – Absences en 2019 de la 1^{ère} Adjointe au Maire

Madame BOICHUT Marie-Ange informe l'ensemble des membres du conseil municipal de sa réussite au concours de « Directrice des soins ». Cette réussite nécessite son départ durant un an dans une école à Rennes.

QD N°5 – Divers

- M. BANDERIER précise que les communes pourront utiliser le service de la fourrière mis en place par la commune de Dole
- M. BANDERIER propose d'étudier la possibilité de restaurer les panneaux d'affichage communaux et éventuellement d'investir dans des modèles vitrés.

La séance est levée à 19 H 45.

A Choisey, le 28 décembre 2018
M. LAB JC, Le Maire

